



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité



MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'HYDRAULIQUE ET DES HYDROCARBURES

Projet d'Interconnexion Électrique 225 kV Guinée Mali (PIEGM)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN EXPERT EN SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE (CONSULTANT-INDIVIDUEL)

AMI N°001/ME/PIEGM-UGP/2021

Secteur : Energie

Référence de l'Accord de financement : Don N° : IDA D336-GN et Crédit N° : IDA 6261-GN

Numéro d'Identification du Projet : P166042

Date de début : 14 décembre 2021

Date de fin : 07 janvier 2022

I- CONTEXTE

Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement auprès de la Banque Mondiale (BM) afin de couvrir partiellement le coût du projet d'interconnexion en 225KV Guinée Mali.

Le Gouvernement de la Guinée à travers l'Unité de Gestion du Projet « PIEGM » a l'intention d'utiliser une partie des montants du financement pour les services d'un « Expert en sauvegarde environnementale et sociale » pour la mise en œuvre des mesures environnementales du projet. Les services attendus de l'expert, sont d'assister l'Unité de Gestion du Projet (UGP) dans son domaine de compétence.

II- TACHES DU CONSILTANT

Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur du Projet, **l'Expert en Sauvegarde Environnementale** a pour mission d'exécuter le programme de travail dans le domaine des sauvegardes environnementales conformément à la réglementation nationale et aux exigences de la Banque. A ce titre, il est chargé de :

- Aider à la planification des activités du projet en matière de sauvegardes environnementales conformément à l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES), au Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et le Plan d'Action de Réinstallation et Compensation (PARC), en collaboration avec l'Expert en Sauvegarde Sociale du projet ;
- Assurer la prise en compte à toutes les étapes du projet des exigences environnementales nationales applicables et celles des bailleurs de fonds (études, DAO, travaux, réception des travaux, et exploitation) ;

- Assister dans la mise en œuvre des activités de pré-construction conformément au PGES et aux accords de financement ;
- Veiller à la conformité environnementale par rapport aux exigences nationales applicables et à celles des bailleurs de fonds du projet ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du PGES et du PARC lors des travaux et participer à la collecte de l'ensemble des données permettant de faire le suivi-évaluation du volet environnemental du projet ;
- Collaborer avec l'Expert en Sauvegarde Sociale dans le suivi et la mise en œuvre du plan de consultation des acteurs et s'assurer du traitement diligent de toutes les plaintes conformément au PGES, au CPR et l'ensemble des exigences applicables ;
- Participer et contribuer à toutes les activités de renforcement de capacités des acteurs du PGES ;
- Préparer et soumettre les rapports circonstanciels, les rapports techniques (trimestriels et annuels) sur les aspects environnementaux couvrant l'ensemble des politiques de sauvegarde opérationnelle applicable et conformément au canevas de rapport convenu ;
- Contribuer à la réception provisoire et définitive des travaux conformément aux spécifications environnementales des différents contrats/marchés ;
- Contribuer à la capitalisation des leçons tirées de la mise en œuvre des activités du projet en matière de sauvegardes environnementales ;
- Contribuer aux activités d'assistance aux autorités dans la définition des politiques nationales de sauvegardes environnementales dans le cadre de la fourniture d'électricité ;
- Suivre toutes les activités du projet relatives aux sauvegardes environnementales ;
- Assurer la formation et le transfert de compétence du personnel de l'UGP mis à sa disposition ;
- Exécuter toutes autres tâches à la demande du Coordonnateur du Projet.
- Toutes les autres tâches relevant de ses compétences et que pourrait lui confier le Coordonnateur du Projet.

L'Expert en sauvegarde environnementale contribuera à un programme de renforcement de capacités des assistants et jeunes diplômés, travaillant avec lui et sur tous les aspects de son domaine de compétence. L'objectif du renforcement de capacités est de développer et renforcer la capacité du Client dans la réalisation de projets de même nature.

III- QUALIFICATIONS DU CONSULTANT

L'Expert en sauvegarde environnementale devra avoir :

- Au moins un diplôme (BAC+5) en études environnementales ou sciences sociales ou toute autre discipline équivalente ;
- Au moins 10 années d'expérience professionnelle dont 5 années d'expérience pertinente en études environnementales, en gestion des ressources naturelles, dans la mise en œuvre des Plans d'Action de Réinstallation et de Compensation et activités connexes ;
- Des expériences similaires à celle du projet de construction de ligne de transport électrique haute tension et des postes associés, seraient un atout ;
- Des connaissances des dispositions et normes internationales en matière de sauvegarde environnementale des principaux Bailleurs de fonds. Particulièrement la connaissance des procédures de sauvegardes de la BAD, de la Banque mondiale et de l'Union Européenne serait un atout ;
- Des connaissances des logiciels de cartographie (MapInfo, ArcGis, ...) ;
- La capacité de communiquer très bien à l'écrit et à l'oral en français et en anglais ;

IV- DUREE EXECUTION

Le service d'appui à l'UGP pourrait commencer dès le **1er trimestre 2022** et se réaliser sur une période de **vingt-quatre (24) mois**.

V- METHODE DE SELECTION

L'Expert en Sauvegarde Environnementale du projet sera sélectionné suivant les méthodes de sélection des **consultants individuels** définies dans les Directives Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, édition courante ou dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de la Banque mondiale de juillet 2016 révisé en novembre 2017.

VI- LIEU DE TRAVAIL

Poste basé à Kankan ou Nzérékoré avec des déplacements entre les sites du projet (Conakry, Kankan et Nzérékoré).

VII- DOSSIER DE CANDIDATURE :

Les candidats ou candidates intéressé(e)s doivent présenter le dossier suivant :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae détaillé, récent et certifié sincère par le candidat
- Des copies des diplômes, des contrats, des attestations ou des certificats d'exécution de bonne fin et tout autre document attestant les qualifications et expériences acquises par le candidat

VIII- DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les expressions d'intérêt doivent être déposées **ou transmises par courrier électronique** à l'adresse mentionnée ci-dessous, **au plus tard le 07 janvier 2022 à 10 H 00 TU** et porter expressément la mention : « **Recrutement d'un expert en sauvegarde environnementale pour le projet d'interconnexion électrique 225 kV Guinée - Mali (PIEGM)** ».

Unité de Gestion du Projet d'Interconnexion Electrique 225 kV Guinée-Mali

A l'attention de **Monsieur Mamady KAKORO, Coordonnateur du Projet**

Unité de Gestion du Projet d'Interconnexion Electrique en 225 kV Guinée-Mali, Immeuble Kaleta 3ème étage, carrefour de la Féguifoot,

BP 1463 Conakry- République de Guinée, Tél : (+224) 622 62 20 85/622038050

E-mail : mdy_kakoro@yahoo.fr, paulbavogui@gmail.com, msoulbah@gmail.com

IX- CRITERES D'EVALUATION

Les critères d'évaluation et le barème de notation y relatif, sont :

(i) Formations		30 Points
I.1	Au moins un diplôme (BAC+5) en études environnementales ou sciences sociales ou toute autre discipline équivalente : 20 points <i>Qualification inférieure, ou diplôme non conforme, ou absence de copie du diplôme : Disqualifié</i>	20
I.2	Maitrise du français et de l'anglais à l'écrit et à l'oral	10
(ii) Expériences		70 points
II.1	Au moins 10 années d'expérience professionnelle dont 5 années d'expérience pertinente en études environnementales, en gestion des ressources naturelles, dans la mise en œuvre des Plans d'Action de Réinstallation et de Compensation et activités connexes : 20 points	20
II.2	Avoir réalisé des missions similaires à celle du projet de construction de ligne de transport électrique haute tension et des postes associés au cours des 10 dernières années (à raison de 10 points par mission similaire)	30
II.3	Avoir des connaissances des dispositions et normes internationales en matière de sauvegarde environnementale des principaux Bailleurs de fonds. Particulièrement la connaissance des procédures de sauvegardes de la Banque mondiale, de la BAD et de l'Union Européenne : 15 points	15
II.4	Avoir réalisé des missions en Guinée ou dans la sous-région Ouest africaine : 5 points (à raison de 2,5 points par mission similaire)	05

(*) **NB** : Les qualifications et les expériences des consultants seront évaluées sur la base des justifications fournies.

La note minimale requise pour être éligible est de **75 points sur 100**. Le consultant classé premier dont la note totale est égale ou supérieure au score minimum ci-avant cité sera invité à négocier un contrat. En cas de consultants classés 1er ex-aequo, le candidat ayant le plus grand nombre d'expériences similaires évalués au critère II.2 sera sélectionné.

Fait à Conakry, le **13 décembre 2021**

Le Coordonnateur du PIEGM

Mamady KAKORO